► 1 mai 2019 - N°302

La toque MAGAZINE
LE MAGAZINE INDÉPENDANT AU SERVICE DES ARTISANS
BOULANGERS, BOULANGERS-PÂTISSIERS, PÂTISSIERS, CHOCOLATIERS, CONFISEURS, GLACIERS

Le FAFCEA **dans la tourmente**

Le fonds de formation des chefs d'entreprise artisanale a suspendu ses versements mi-mars. Il dénonce un passif de 32 millions d'euros... et maintient sa position malgré le versement en urgence des deniers manquants.

L'ALERTE A ÉTÉ DONNÉE MI-FÉVRIER PAR LE FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALE **(FAFCEA).** En déficit de 32 millions d'euros, il annonçait être contraint de suspendre ses financements à compter du 15 mars. Il dénonçait *« l'impréparation totale »* d'une réforme engagée sous le gouvernement Hollande, qui transférait la collecte de ses fonds de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) aux Urssaf, à compter de janvier 2018. *« 170 000 entreprises artisanales cotisantes répertoriées dans les fichiers du Trésor Public ont "inexplicablement" disparu des fichiers des Urssaf lors de ce transfert de collecte, et ne sont toujours pas identifiées à ce jour »*, accusait son communiqué de février. De plus, *« un certain nombre de chefs d'entreprise ayant le statut de salarié n'ont pas versé leur contribution »*, leurs experts-comptables ayant estimé que cela revenait à régler doublement la note...

Imbroglio

Depuis, l'Agence France Trésor et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) ont réglé la note : 32 millions d'euros ont été versés au FAFCEA. *« Mais le financement des formations n'a pas pour autant repris »*, note Jean-Guilhem Darré, délégué général du Syndicat des Indépendants (SDE). *Dans la mesure où l'Etat a commandé un rapport à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), nous nous demandons s'il ne s'agit pas désormais d'un souci d'ordre politique. »* Au moment où nous mettons sous presse, le FAFCEA reste désespérément injoignable.

Depuis mi-février, le FAFCEA annonce, sur sa page Internet, la suspension de ses financements.

En attendant, les artisans patrons ne peuvent plus prétendre au remboursement de leurs stages et les centres de formation courent un risque de baisse d'activité. ❖

C.R.